

Versailles, le 30 mars 2021

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : 2021- DPE-112
Affaire suivie par :
Cécile MEYZA
Courriel : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
A	Circonscriptions	A	CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p. 2
Annexes P 1
Total p. 3

La Rectrice de l'Académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**

Pour information

Objet : Accès à la classe exceptionnelle

**Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle
des professeurs agrégés – des professeurs certifiés – des professeurs de lycée
professionnel - des professeurs d'éducation physique et sportive – des
conseillers principaux d'éducation – des psychologues de l'éducation nationale –
Rentrée 2021**

RECUEIL DES AVIS

Réf : BOEN N°47 du 10 décembre 2020

BOEN spécial N°5 du 5 novembre 2020 (lignes directrices de gestion relatives aux
promotions et à la valorisation des parcours professionnels)

Les personnels concernés par **la classe exceptionnelle** ont pu enrichir et
compléter leur dossier. Il vous appartient à présent de saisir vos avis dans l'application
IPROF, via le portail ARENA sur chacun des personnels de votre établissement
concernés par ces campagnes. La saisie de vos avis est possible :

Pour les professeurs agrégés :

Du 8 avril au 22 avril 2021

**Pour les professeurs certifiés, de lycée professionnel, d'éducation physique et
sportive, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation
nationale :**

Du 9 juin au 25 juin 2021

Je vous précise que cet avis est **littéral et doit donc être circonstancié**. Il sera
consulté par les personnels sur IPROF. Celui-ci sera formalisé sur la fiche de synthèse

établie pour chaque agent promouvable, reprenant les principaux éléments de sa situation professionnelle.

Je vous rappelle que deux viviers distincts sont identifiés pour l'accès à la classe exceptionnelle :

- Le premier vivier est constitué des agents qui justifient de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières fixées par arrêté ministériel et dont **l'éligibilité a été validée préalablement par les services du rectorat**, entre la fin de la période de complétude des dossiers et le début de saisie de vos avis.

- Le second vivier est constitué des agents qui comptent au moins 3 ans d'ancienneté dans le quatrième échelon de la hors classe (pour les agrégés) et des agents qui ont atteint le 7^{ème} échelon de la hors classe (pour les autres corps).

Il vous appartient de saisir un avis sur l'ensemble des personnels de votre établissement aussi bien au titre du premier que du deuxième vivier.

➤ **Echelon spécial :**

Peuvent accéder à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle les professeurs certifiés, de lycée professionnel, d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ayant, à la date du 31 août 2021, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de la classe exceptionnelle

Les avis sont également renseignés via IPROF et prennent la forme d'une **appréciation littéraire**. La saisie de vos avis est possible :

Du 9 juin au 25 juin 2021

Je vous remercie de votre collaboration pour cette opération et vous invite à respecter les échéances.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines
Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS